



Feulen, le 27 décembre 2023

Publication du 28 décembre au 11 janvier 2023 inclus

## AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la demande ci-dessous a été présentée auprès de l'Administration de la gestion de l'eau :

**Bénéficiaire : Monsieur Romain Klein**

**Objet : Exploitation du forage-captage « Forage Klein » (FCP-708-20) aux fins d'abreuvement à Feulen.**

Le public pourra consulter le dossier afférent à la maison communale pendant les heures d'ouverture.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



le bourgmestre,



le secrétaire f.f.,